

**RAPPORT D'ENQUETE SUR LA CHUTE  
D'UN OBJET NON IDENTIFIE  
DANS LA REGION DE ROYAN**

=====

Le 26 FEVRIER 1985, le GEPAN est alerté par télex (1) de la chute d'un objet de nature inconnue dans un champ, le 26 Février vers 16 H locale dans la localité de ST SULPICE de ROYAN. Après une brève enquête la brigade locale s'est dessaisie du dossier au profit de la brigade de gendarmerie aérienne 721 de la base de ROCHEFORT.

**INTERVENTION du GEPAN**

=====

Informé le GEPAN entreprend les formalités et vérifications d'usage auprès des brigades locales. Puis il est procédé pour une première expertise aux contrôles auprès des organismes susceptibles de fournir les informations, renseignements nécessaires à une éventuelle identification

- Centre d'essais des Landes (base de lancement militaire)
- Centre Régional de la Navigation Aérienne Sud-Ouest (CRNA BORDEAUX)
- Bases aériennes militaires COGNAC et CAZAUX.

Aucun de ces organismes ne nous signale avoir été impliqués en aucune façon par l'envoi et la chute d'un objet correspondant à celui retrouvé à ST SULPICE de ROYAN.

**INTERVENTION SUR LES LIEUX**

=====

Deux raisons essentielles ont motivé le déplacement du GEPAN.

- o Premièrement vérifier les conditions et circonstances précises de la chute de cet objet en procédant aux auditions des témoins et en reconstituant les évènements sur place.
- o Deuxièmement récupérer l'objet en dépôt à la Base Aérienne 721 pour le faire expertiser à des fins d'identification.  
Les informations recueillies à partir du témoignage laissaient supposer qu'il pouvait s'agir d'un objet ayant chuté d'une altitude élevée, ceci pour plusieurs raisons :
  - L'observation directe par deux témoins de sa provenance spatiale,
  - L'objet était brûlant et n'a pu être saisi que plusieurs dizaines de minutes après
  - L'objet métallique était façonné et usiné avec un embout comportant un ensemble de cônes pouvant servir à la propulsion dudit objet.

../...

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPACIALES

---

G.E.P.A.N.

Je soussigné VELASCO Jean Jacques, Chef du G.E.P.A.N.,  
déclare avoir reçu ce jour, jeudi 28 février 1985 à 14 h 30, de la  
Brigade de Gendarmerie de l'Air de ROCHEFORT SUR MER (17), un objet  
de forme cylindrique de 52 cm de haut, 15 cm de diamètre, percé de  
26 trous de 1,5 cm de diamètre sur une face.

Fait à ROCHEFORT le 28 Février 1985

Signature :



**ENQUETE**

=====

Départ le jeudi 28 Février 1985, arrivée à ROCHEFORT à 18 H.

13 H à 14 H : - Examen de l'objet à la brigade de la base aérienne 721  
et remise de l'objet au GEPAN (décharge signée au Commandant  
de la brigade)

14 H 30 à 18 H : - Enquête sur les lieux

- . audition des témoins
- . reconstitution
- . mesures de radioactivité

Retour le vendredi 1er Mars à TOULOUSE.

**LA RECUPERATION DE L'OBJET**

=====

La brigade de gendarmerie de la base aérienne 721 de ROCHEFORT SUR MER, appelée par la brigade locale de ROYAN, a été chargée de la responsabilité de poursuivre l'enquête sur cet objet. Elle a immédiatement pris en compte l'objet à des fins d'une première expertise par les services spécialisés de la base aérienne militaire.

Ceux-ci, dans leurs conclusions, ont établi qu'ils ne pouvaient reconnaître, à partir de cet élément, un matériel d'origine française de type propulseur de missile, roquet ou autre et qu'ils ne pouvaient par conséquent indiquer le type et l'origine de cet objet. Au vu de ces premières investigations, la brigade de gendarmerie de l'air nous fait savoir qu'elle peut nous confier le soin de prendre cet objet pour pousser plus en avant les investigations.

Le CNES/GEPAN prend effectivement en charge l'objet et réalise les formalités administratives nécessaires pour cette prise en charge (lettre 1, 2)

**PREMIER EXAMEN DESCRIPTIF DE L'OBJET**

=====

L'aspect :

-----

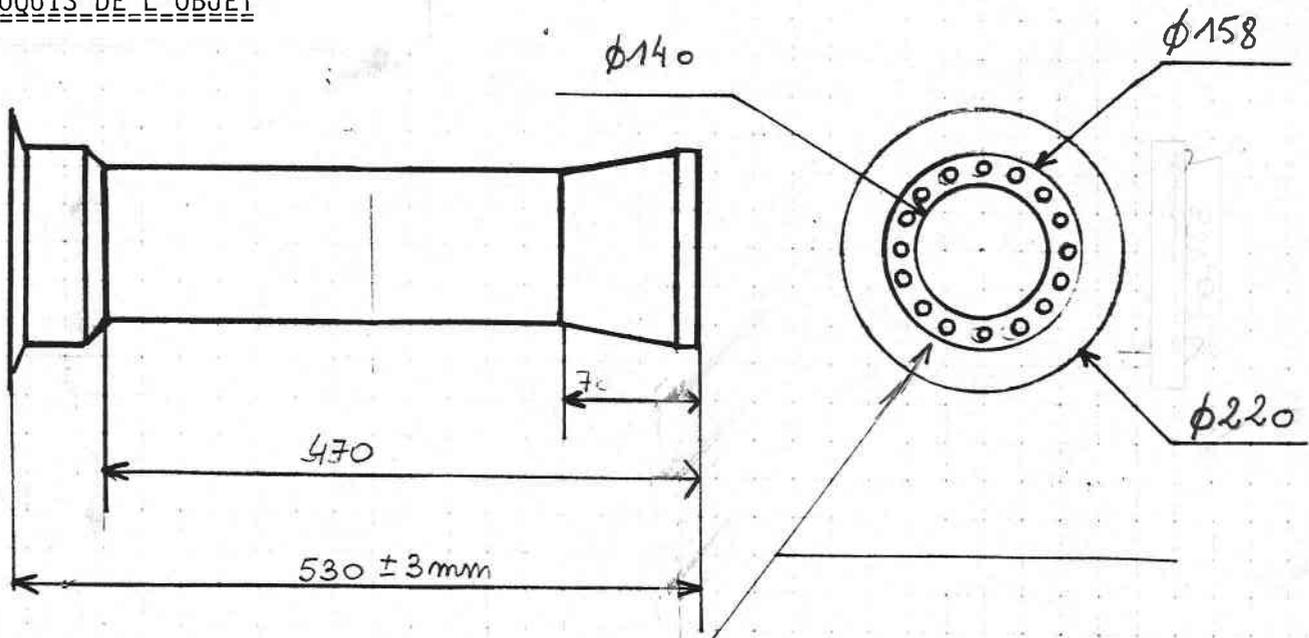
Cylindre métallique d'aspect oxydé brun sur toute la surface. L'état de surface général est rugueux et compte de nombreuses petites aspérités. Les trous coniques sur la couronne en bout du cylindre sont fortement oxydés avec la présence d'un dépôt noirâtre résiduel, signe d'un flux thermique important. A l'autre extrémité on ne distingue aucun point de fixation apparent, il semble que cette partie ait été arrachée d'une semelle de fixation rigide.

Dimensions et caractéristiques de l'objet :

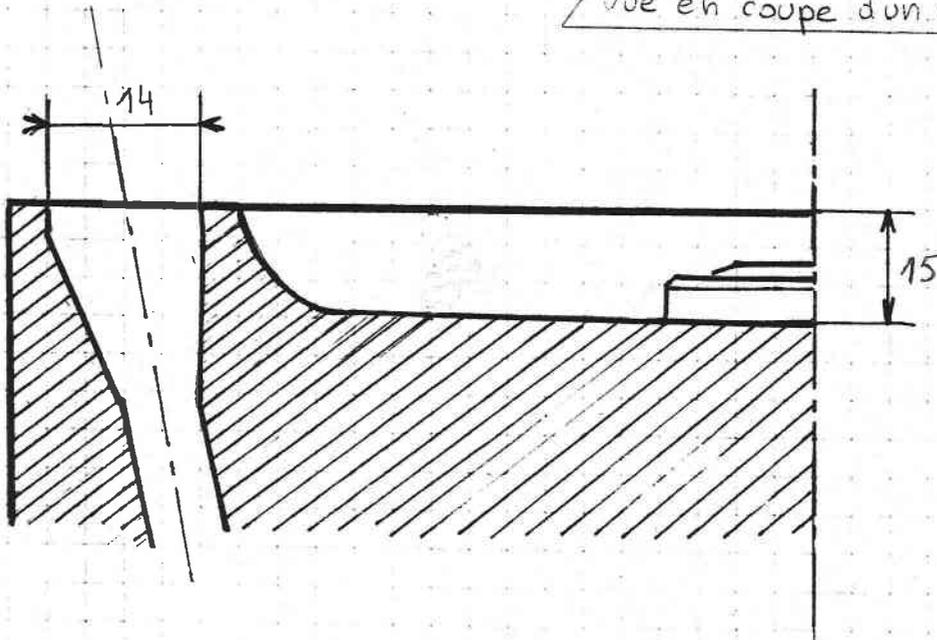
-----

Cet objet présente les caractéristiques suivantes :

CROQUIS DE L'OBJET



Vue en coupe d'un orifice



**ENQUETE ET RECONSTITUTION SUR LES LIEUX**  
=====

14 H 30, commune de ST SULPICE DE ROYAN (17)

Après récupération de l'objet à la brigade de gendarmerie de l'air, nous nous rendons sur les lieux de la chute où nous attendent le Commandant de la brigade locale ainsi que les témoins, Messieurs \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DU LIEU DE CHUTE**  
=====

L'objet est tombé dans une région de plaine marécageuse en bordure de la côte atlantique ouest au sud de ROCHEFORT, dans la presqu'île d'AVERT entre les communes de ST SULPICE DE ROYAN et ROYAN.

Le champ dans lequel a été retrouvé l'objet est situé sur la commune de ST SULPICE DE ROYAN et ROYAN (voir matrice plan extrait cadastrale ci-après) à 1,5 km du centre du village et 2 km à vol d'oiseau de la localité de ROYAN.

**TEMOIGNAGE DE MONSIEUR** \_\_\_\_\_  
=====

" J'étais dans ma voiture, je venais du champ regarder l'orge, voir si les brins n'étaient pas pourris ..., et puis j'ai entendu le sifflement. Oh ! v'la qu'y font des tirs maintenant, j'me suis dit... et puis j'ai vu arriver cet objet à 50 mètres du sol, il tournait et puis pof !... il a chuté et rebondi pour s'arrêter là au milieu du champ... "

**TEMOIGNAGE DE MONSIEUR** \_\_\_\_\_  
=====

" J'étais dans l'autre parcelle à environ 30 mètres du point d'impact, il était à peu près 16 H 03, 16 H 04 mn et je travaillais à désherber les abords du champ. J'ai entendu le sifflement et observé la chute de l'objet. Je confirme les dires de Monsieur \_\_\_\_\_ sur le choc et le bruit. Après je me suis rapproché mais on ne pouvait pas toucher l'objet ni l'approcher à moins de 10 cm car on sentait une brûlure sur toute la surface... "

SECTION 2 K

QUEUE DE L'ÂNE

Route Nationale  
de  
Rochefort  
à  
Rayon

CHEMIN

ROUTE

25

25

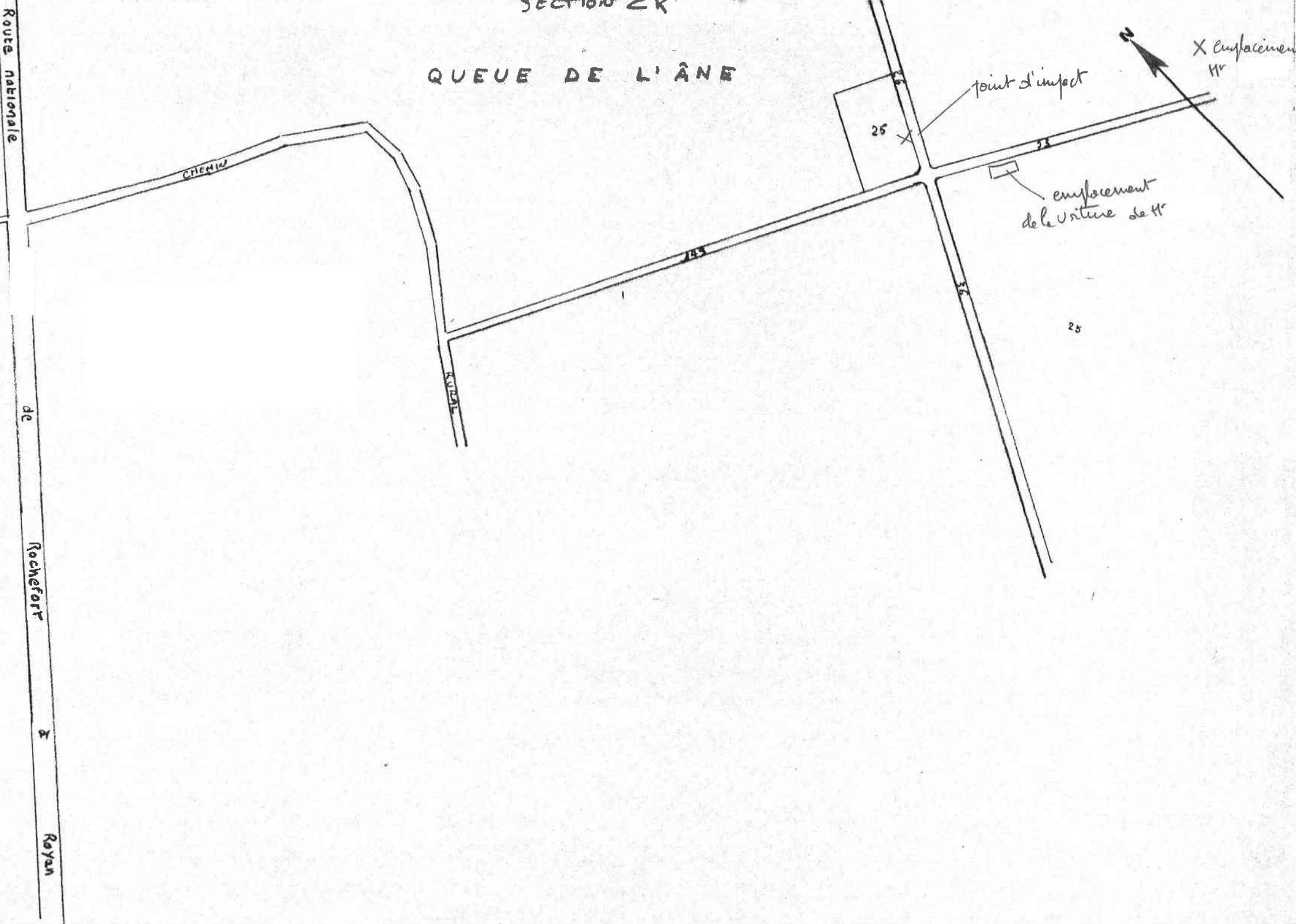
25

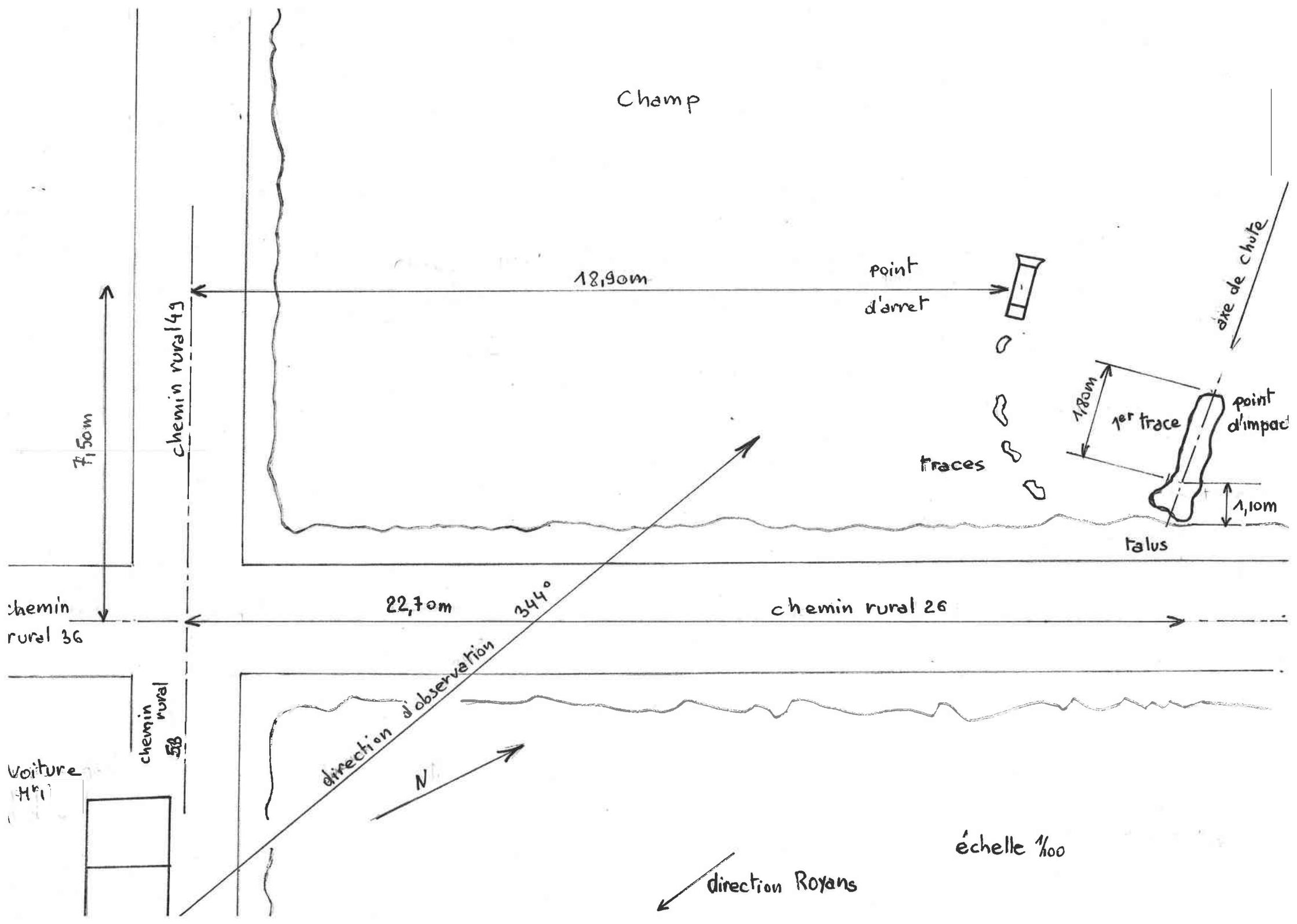
25

point d'impact

emplacement  
de la voiture de Mr

X emplacement  
Mr





## RECONSTITUTION SUR LES LIEUX

Après le relevé des témoignages, nous avons procédé à la reconstitution des éléments qui ont suivi la chute de l'objet.

Durant cette phase, seuls les gendarmes de la brigade locale, les témoins et quelques voisins étaient présents sur les lieux, les journalistes ou curieux de toute nature étant écartés ; ceci nous a permis d'éviter la propagation d'un phénomène de rumeur et nous a facilité les conditions d'investigations dans de bonnes conditions.

L'objet a été remis à l'emplacement du point d'arrêt.

## DESCRIPTION DE LA TRACE DE L'IMPACT

Le schéma suivant présente les éléments des relevés topographiques des lieux avec les distances et orientations de la trace provoquée par la chute de l'objet.

Ce que l'on peut constater :

L'objet au premier contact avec le sol a creusé un sillon sur une longueur de 1,80 m environ et d'une profondeur maximum de 30 cm. L'objet a ensuite percuté le talus et a rebondi quatre fois pour s'arrêter dans la direction opposée à sa venue.

## CIRCONSTANCES DE LA RECUPERATION DE L'OBJET

Sitôt la chute de l'objet, les témoins directs se sont approchés par curiosité, une fois les premiers effets de peur estompés, ils ont constatés qu'ils ne pouvaient identifier la nature de ce tube et puis s'apercevant qu'il était trop chaud pour tenter de la récupérer, ils ont décidé d'avertir immédiatement la brigade locale de gendarmerie. Rapidement dépêché sur les lieux, le Commandant de la brigade de ROYAN enregistre les témoignages puis essaie de dégager l'objet du sol. Cependant, celui-ci encore chaud ne peut-être saisi. Il faudra attendre la venue de la brigade de la base aérienne 171, c'est à dire 1 heure  $\frac{1}{2}$  après l'appel des témoins pour pouvoir se saisir de l'objet.

## EXAMEN DE L'OBJET PAR LA GENDARMERIE AERIENNE

L'objet, dès qu'il a été récupéré par la brigade de la gendarmerie aérienne, a été conservé et examiné à la base aérienne de ROCHEFORT.

Examens et expertise :

- . Examen visuel en vue d'une détermination de la nature de l'objet (gendarmes et militaires de la base).
- . Analyse par experts militaires spécialistes en missiles de la base aérienne. Cet objet ne correspond à aucun type de missile français ou étranger de leur connaissance.
- . Mesures de radioactivité effectuées par les experts de la base aérienne avec compteur Geiger, aucun signe de radioactivité décelé.

**EXPERTISE SPATIALE**

L'action GEPAN liée à une éventuelle identification spatiale de l'objet a été entreprise dans le cadre du service du CNES/ESO/RS/COM chargé des relations avec la NASA et le NORAD pour la connaissance de la situation des satellites en orbite.

La demande a été formulée dès le 5 Mars 1985 par l'envoi d'un téléx à la NASA (voir copie téléx 1) pour une demande de renseignements sur la chute des corps artificiels satellisés le 25 Février 1985 à 15 H TU.

Réponse NASA le 8 Mars 1985 (téléx 2) rentrée probable de l'objet 15.575 qui pourrait être un morceau de l'étage propulseur du COSMOS 1629, 1985, 16 B lancé le 21 Février 1985 et incliné à 51°6.

SYNTHESE ET CONCLUSION DE L'ENQUETE  
SUR LA RECUPERATION D'UN OBJET INCONNU LE 26/02/85

=====

Le CNES GEPAN est intervenu le 28 Février 1985, dans le cadre de sa mission, lors de manifestations de phénomènes à caractère aérospatial insolites et inconnus qui se produisent. Trois jours auparavant, un objet métallique cylindrique d'une cinquantaine de centimètres de long et d'un diamètre de 15 cm chutait bruyamment vers 15 H TU dans un champ cultivé, à quelques mètres d'agriculteurs qui effectuaient des travaux saisonniers.

La brigade de gendarmerie locale de ROYAN se rendit sur place rapidement et confia l'objet à la brigade de la gendarmerie aérienne de la base aérienne 721 de ROCHEFORT SUR MER. Celle-ci procéda à des contrôles et une première expertise, afin de tenter une identification de cet objet. Les résultats de ce premier examen restèrent négatifs quant à une reconnaissance d'un matériel français.

Le GEPAN, une fois sur les lieux, procéda en présence des témoins à une reconstitution des circonstances de la chute de cet objet. Les témoins déclarèrent que leur attention a été éveillée par le sifflement important qui venait du ciel, avant de localiser quelques instants avant la chute de l'objet.

La chute de l'objet au sol a été violente, l'objet a rebondi six fois avant de s'immobiliser, puisque de profondes traces ont marqué le sol à plusieurs endroits. L'objet était très chaud à son arrivée puisqu'il ne pu être saisi que plusieurs dizaines de minutes après et celui-ci était dans un relatif bon état, du fait de la nature de sa structure métallique (acier ou fonte).

L'audition des témoins, lors de la reconstitution, a confirmé les présomptions de chute de l'espace de l'objet.

La gendarmerie de l'air a effectué des contrôles, à posteriori, de radioactivité de l'objet qui ont été négatifs. Le GEPAN a pris possession de l'objet en signant une décharge auprès des autorités administratives départementales.

Les indications fournies par les témoins sur une éventuelle provenance spatiale ont orienté les recherches du CNES dans cette voie en sollicitant la NASA via le NORAD.

Les informations en provenance de la NASA ont conclu qu'il pourrait probablement s'agir d'un morceau de propulseur d'étage d'une fusée soviétique COSMOS 1629 B quatrième étage, lancé le 21 Février 1985.

En conclusion de cette intervention on peut faire les remarques suivantes :

#### LE ROLE DE LA GENDARMERIE :

-----

Si la brigade locale a rapidement alerté les autorités à l'échelon immédiatement supérieur (Compagnie, Procureur de la République, Préfet, etc...), elle n'a pu répondre parfaitement aux premières mesures d'urgence à prendre sur la prévention et la sécurité. En particulier, aucune protection visant à isoler le site et conserver l'objet sur place, n'a été entreprise rapidement. La sécurité civile n'a pas été alertée, le GEPAN a informé celle-ci ? le 27 Février 1985.

De plus, des risques de contamination de type radioactifs, chimiques ou autre auraient pu se produire sur les personnes, y compris les gendarmes, ayant approché de près ou touché l'objet.

#### LES MESURES A PRENDRE :

-----

Pour remédier à cela et du fait de l'augmentation du nombre d'objets spatiaux susceptibles de chuter dans des zone habitées, il serait nécessaire de prévoir des mesures et consignes simples à appliquer.

- \* établir autour de l'objet une zone sanitaire protégée immédiatement après la découverte d'un objet inconnu de nature spatiale.
- \* interdire la manipulation et la saisie de l'objet tant que des contrôles et des mesures de sécurité n'auront pas été faits par des organismes spécialisés. (sécurité civile, pompiers, militaires, etc...)
- \* pour le reste, les consignes gendarmiques contenues dans le livret que possède chaque brigade suffisent pour informer les organismes susceptibles d'intervenir et pour procéder aux investigations sur place.

A cela, il faut ajouter le rôle joué par le GEPAN sur la dédramatisation sociale d'une telle affaire, en réalisant, à posteriori, des contrôles de radio activité sur l'objet en le replaçant sur le lieux de la chute en présence des divers témoins et de la population locale.

En effet, cette mesure avait pour objectif de rassurer la population d'un éventuel risque de pollution et de contamination.

Il faut aussi noter l'action positive de discrétion menée sur cette affaire par la brigade locale vis à vis de la presse évitant par la même des retombées psychosociales de toute nature.

Le GEPAN a récupéré cet objet qu'il conserve au Centre Spatial de TOULOUSE, en attendant de le soumettre à une expertise auprès de spécialistes aptes à fournir toutes les informations souhaitables sur la nature et l'utilisation d'un tel objet.